

POUR L'ENTRETIEN
DE VOTRE JARDIN, PENSEZ
"SERVICES À LA PERSONNE" !

UNE PRESTATION PROFESSIONNELLE



Faire appel à une entreprise du paysage, c'est l'assurance de bénéficier de services de qualité, de conseils avisés et d'une parfaite maîtrise des outils, des produits et des techniques alternatives pour le plus grand respect de votre cadre de vie.



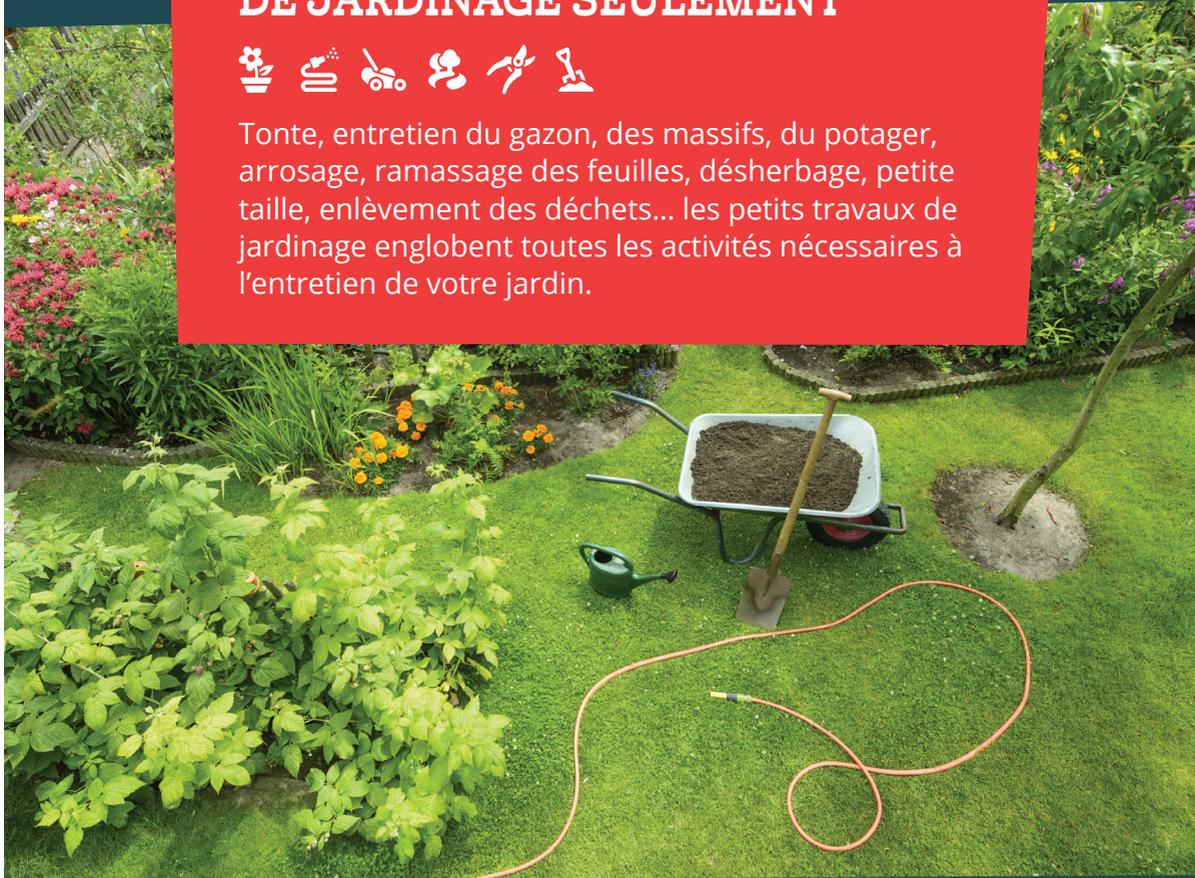
UN SERVICE DÉFISCALISÉ

C'est aussi bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 50 % du montant de vos dépenses (dans la limite de 5 000 euros par an et par foyer fiscal).

POUR LES PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE SEULEMENT



Tonte, entretien du gazon, des massifs, du potager, arrosage, ramassage des feuilles, désherbage, petite taille, enlèvement des déchets... les petits travaux de jardinage englobent toutes les activités nécessaires à l'entretien de votre jardin.



**Vous avez un besoin ?
une question ?**

Contactez votre entreprise
du paysage déclarée
« Services à la personne » !

Votre entreprise du paysage